

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

IAMGOLD DÉCLARE UNE PREMIÈRE ESTIMATION DES RESSOURCES MINÉRALES DU PROJET MONSTER LAKE

Toronto (Ontario), le 28 mars 2018 – IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou « la Société ») annonce sa première estimation des ressources établie conformément aux normes définies par l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM) intégrés par référence dans la Norme canadienne 43-101 du projet en coentreprise Monster Lake (IAMGOLD : 50 %, Corporation TomaGold : 45 %, et Ressources Quinto inc. : 5 % sur le bloc de claims Monster Lake) situé à 50 kilomètres au sud-ouest de Chibougamau, au Québec (Canada).

L'estimation des ressources comporte **1 109 700 tonnes de ressources présumées d'une teneur moyenne de 12,14 grammes d'or par tonne représentant 433 300 onces contenues**. Cette ressource est comprise dans quatre zones minéralisées distinctes où les continuités de la géologie et des teneurs ont été démontrées et estimées d'après un scénario d'exploitation minière souterraine. La zone la plus importante est la zone 325-Mégane caractérisée par de hautes teneurs et son ouverture dans l'axe de plongée en profondeur. On estime qu'il existe un potentiel favorable d'ajouter des ressources supplémentaires le long des structures de cisaillement qui font l'objet des campagnes d'exploration en cours.

Craig MacDougall, vice-président principal, Exploration d'IAMGOLD, a indiqué : « La déclaration de cette première estimation des ressources du projet Monster Lake constitue une étape importante pendant que nous poursuivons l'évaluation du plein potentiel du secteur de Monster Lake. Je tiens à féliciter l'équipe d'exploration du succès obtenu jusqu'à maintenant. Le contexte structural suggère un potentiel favorable de découvrir des zones minéralisées supplémentaires le long du corridor structural majeur identifié. La présence de structures minéralisées parallèles recelant des veines similaires à forte teneur jusqu'aux lentilles de la zone 325-Mégane est encourageante et rend ces cibles d'exploration intéressantes. »

L'estimation des ressources minérales du projet Monster Lake intègre des résultats d'analyse provenant de 105 forages au diamant effectués à un intervalle variant entre 50 et 200 mètres de distance et totalisant près de 39 000 mètres. La base de données des trous de forage comprend des trous de forage historiques et récents réalisés par les partenaires de la coentreprise. L'estimation a été préparée en utilisant un modèle de blocs contraints à l'intérieur des modèles 3D de quatre domaines minéralisés établis par InnovExplo Inc. Les valeurs en or ont été interpolées dans des blocs en utilisant l'inverse de la distance au carré (ID^2). Cette estimation des ressources minérales intègre l'hypothèse d'utiliser une méthode d'extraction d'une exploitation minière souterraine et satisfait à l'exigence de l'ICM selon laquelle les ressources minérales doivent présenter des perspectives raisonnables d'extraction économique. Seulement la minéralisation contenue dans les quatre modélisations filaires est comprise dans l'estimation des ressources. La date d'entrée en vigueur de l'estimation des ressources est le 26 février 2018.

Un rapport technique 43-101 à l'appui sera déposé sur SEDAR au www.sedar.com au plus tard 45 jours après publication du présent communiqué.

DÉCLARATION DES RESSOURCES MINÉRALES – PROJET MONSTER LAKE

En date du 26 février 2018

Classification	Tonnage (milliers)	Teneur en or (g Au/t)	Onces contenues (Au) (milliers)
Présumées	1 109,7	12,14	433,3

Notes :

- D'après les définitions de l'ICM pour la classification des ressources minérales.
- Les ressources minérales ne sont pas des réserves minérales et n'ont pas de viabilité économique démontrée.
- Les résultats sont présentés in situ et non dilués.
- Les ressources minérales sont présentées à une teneur de coupure de 3,5 g Au/t en utilisant un prix de l'or de 1 300 \$ US/onçe et un taux de change du \$ CA par rapport au \$ US de 1,28.
- Les données sur la densité (g/cm³) ont été établies sur une base par zone et elles varient entre 2,86 et 2,88 g/cm³.
- Une épaisseur minimale vraie de 2,5 mètres a été appliquée en utilisant la teneur du matériel adjacent lorsqu'analysé ou une valeur de zéro en l'absence d'analyse.
- L'écrêtage des hautes teneurs (g Au/t) a été effectué sur les données brutes et varie entre 20 et 150 g Au/t d'après les analyses statistiques de chaque zone minéralisée.
- Les ressources ont été estimées à partir des composites de forage de 1,5 m en utilisant la méthode de deux passages d'interpolation d'inverse de la distance au carré (ID²) dans un modèle de blocs (taille des blocs = 3 m x 3 m x 3 m).
- Le nombre de tonnes métriques et d'onces a été arrondi à la centaine près.

À propos du projet Monster Lake

Les roches sous-jacentes du projet Monster Lake sont constituées de roches volcaniques archéennes de la formation Obatogamau et sont traversées d'un important corridor de déformation et de structures minéralisées contenant de l'or. Les forages historiques et l'exploration de Corporation TomaGold (« TomaGold ») ont permis d'identifier un corridor minéralisé d'une longueur de quatre kilomètres le long duquel la majorité des indices aurifères associés ont été découverts jusqu'à maintenant, y compris la zone 325-Mégane.

Le projet Monster Lake est détenu en vertu d'une convention de participation conditionnelle d'une entente de coentreprise avec TomaGold. La Société détient un intérêt indivis de 50 % dans la propriété et détient une option d'acquérir un intérêt indivis additionnel de 25 %, pour un intérêt indivis total de 75 % dans le projet, si la Société investit 10 millions \$ CA supplémentaires dans le projet sur une période de 7 ans débutant le 1^{er} janvier 2015. Advenant une décision de la coentreprise de mettre en valeur le projet ou de déclarer la production commerciale, TomaGold aurait droit à un paiement supplémentaire de 1 million \$ CA pour chacun de ces événements.

Le 14 août 2017, IAMGOLD a souscrit à 27,7 millions de nouvelles actions ordinaires de TomaGold représentant 19,98 % des actions ordinaires en circulation de TomaGold. Les actions ordinaires ont été achetées au prix de 0,09 \$ CA par action ordinaire totalisant un prix d'acquisition global de 2,5 millions \$ CA. Avant l'acquisition, IAMGOLD ne détenait aucune action ordinaire de TomaGold.

Prochaines étapes

IAMGOLD a entamé son programme d'exploration de 2018 qui compte environ 7 500 mètres de forage au diamant. Le programme comprend du forage de définition visant la partie supérieure de la zone 325-Mégane, des tests dans les extensions latérales et en profondeur et l'évaluation des nouvelles zones de minéralisation découvertes adjacentes à la zone 325-Mégane le long du corridor structural et dans la zone de cisaillement inférieure. Le programme cherche à améliorer la confiance dans la continuité de la minéralisation et à accroître les zones minéralisées connues.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. Tous les énoncés, autres que les faits historiques abordant des activités, des événements ou des développements que la Société croit, prévoit ou anticipe qu'ils se produiront ou pourraient se produire dans le futur (incluant, sans s'y limiter, les énoncés concernant les estimations de production d'or, les coûts tout inclus et autres estimations de coûts, les coûts en immobilisations et de prospection, les énoncés concernant l'estimation des réserves minérales et des ressources minérales, les résultats de prospection, les estimations de la durée de vie de la mine et les ressources minérales et réserves potentielles) sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre

à », « anticiper », « estimer », « croire », « prometteur », « important », « potentiel », « importantes possibilités », « substantiel », « considérable », « transformatrice », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité d'atteindre les estimations de production d'or, les augmentations inattendues des coûts de maintien tout inclus ou autres coûts, les augmentations inattendues des coûts en immobilisations et de prospection, la variation de la teneur du minerai contenue dans la matière identifiée comme étant des ressources minérales et des réserves minérales par rapport à la teneur prévue, les changements dans les plans de mise en valeur ou les plans miniers en raison de modification dans la logistique, la technique ou autres facteurs, la possibilité que des résultats futurs de prospection ne correspondent pas aux attentes de la Société et les changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans la rubrique « Facteurs de risque » divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et des autorités des valeurs mobilières provinciales canadiennes. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif.

Personnes qualifiées et informations techniques

L'estimation des ressources minérales, y compris la vérification des données publiées, a été préparée par InnovExplo Inc. (« InnovExplo »), conformément aux directives de la Norme canadienne 43-101 et des meilleures pratiques en matière d'estimation de l'ICM. L'estimation des ressources a été préparée par Karine Brousseau, ing., et Charlotte Athurion géo., toutes les deux d'InnovExplo, sous la supervision d'Alain Carrier, géo., d'InnovExplo.

Karine Brousseau, ing., une personne qualifiée indépendante pour les besoins de la Norme canadienne 43-101, a vérifié le contenu du présent communiqué. L'information contenue dans le présent communiqué de presse a été vérifiée et approuvée par Marie-France Bugnon, géo., directrice générale, Exploration, IAMGOLD. Cette personne est une « personne qualifiée » pour les besoins de la Norme canadienne 43-101.

Remarques à l'intention des investisseurs concernant l'utilisation du terme ressources

Mise en garde à l'intention des investisseurs au sujet des estimations concernant les ressources présumées

Le présent communiqué de presse utilise le terme « ressources présumées ». La Société avise les investisseurs que, bien que ce terme soit reconnu et imposé par la réglementation canadienne, la « United States Securities and Exchange Commission » (« SEC ») ne le reconnaît pas. Les termes « ressources présumées » sont associés à une grande incertitude quant à l'existence de ces ressources et à leur faisabilité économique et légale. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure. Conformément aux règles canadiennes, sauf en de rares exceptions, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent servir de fondement aux études de faisabilité ou aux études préliminaires de faisabilité. Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée existe, ou est économiquement ou légalement exploitable.

Divulgarion de données scientifiques et techniques

IAMGOLD communique les estimations de ressources et de réserves minérales conformément aux lignes directrices de l'ICM relativement à l'estimation, à la classification et à la divulgation des ressources et des réserves.

Mise en garde à l'intention des investisseurs américains

La SEC permet aux sociétés minières, dans le cadre du dépôt de leur documentation auprès de la SEC, de divulguer seulement les gisements que la Société peut exploiter économiquement et légalement. IAMGOLD utilise certains termes dans ses publications comme « ressources », « mesurées », « indiquées » et « présumées » ne correspondant pas aux définitions de réserves établies par la SEC. Les investisseurs des États-Unis sont priés d'examiner attentivement la divulgation présentée dans le rapport annuel d'IAMGOLD sur le formulaire 40-F (nommé Form 40-F). Il est possible de consulter ou d'obtenir un exemplaire des documents

déposés sur le site de la SEC à l'adresse www.sec.gov/edgar.shtml ou en communiquant avec le service des Relations avec les investisseurs.

Selon la Norme canadienne 43-101, les sociétés minières sont tenues de présenter les données sur les réserves et les ressources en les classant dans les sous-catégories suivantes : « réserves prouvées », « réserves probables », « ressources mesurées », « ressources indiquées » et « ressources présumées ». Les ressources minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée et il n'existe une garantie que ces ressources seront converties en réserves minérales.

Les ressources minérales sont des concentrations ou indices minéralisés d'une substance naturelle solide présente au sein de la croûte terrestre ou sur celle-ci, qu'il s'agisse d'une substance inorganique ou d'une substance organique fossilisée, dont la forme, la quantité et la teneur ou qualité sont telles qu'elles présentent des perspectives raisonnables d'extraction économique. L'emplacement, la quantité, la teneur, les caractéristiques géologiques et la continuité des ressources minérales sont connus, estimés ou interprétés à partir d'observations et de connaissances géologiques spécifiques. Les ressources minérales mesurées représentent la partie d'une ressource minérale dont la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques peuvent être estimées avec suffisamment de confiance pour permettre la mise en application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des informations détaillées et fiables relatives à l'exploration, à l'échantillonnage et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour confirmer à la fois la continuité de la géologie et des teneurs. Les ressources minérales indiquées désignent la partie des ressources minérales dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité, la densité, la forme et les caractéristiques physiques avec un niveau de confiance suffisant pour permettre l'application appropriée de paramètres techniques et économiques pour appuyer la planification minière et l'évaluation de la viabilité économique du gisement. L'estimation est basée sur des renseignements détaillés et fiables relativement à l'exploration et aux essais, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages dont l'espacement est assez serré pour donner lieu à une hypothèse raisonnable sur la continuité de la géologie et des teneurs. Les ressources minérales présumées représentent la partie d'une ressource minérale dont on peut estimer la quantité et la teneur ou qualité sur la base d'observations géologiques et d'un échantillonnage restreint et dont on peut raisonnablement présumer, sans toutefois vérifier, la continuité de la géologie et des teneurs. L'estimation se fonde sur des informations et un échantillonnage restreints, recueillis à l'aide de techniques appropriées à partir d'emplacements, tels des affleurements, des tranchées, des puits, des chantiers et des sondages. Les ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'ont pas de viabilité économique démontrée.

Les investisseurs ne doivent donc pas supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée existe, ou est économiquement ou légalement exploitable.

Une étude de faisabilité est une étude technique et économique exhaustive portant sur l'option de mise en valeur retenue pour un projet de prospection des minéraux. Elle comprend des évaluations suffisamment détaillées de facteurs examinés de façon réaliste et ayant notamment trait à l'extraction, au traitement, à la métallurgie, au marketing, à des aspects économiques, juridiques, environnementaux, sociaux et gouvernementaux, en plus d'autres facteurs pertinents ayant trait à l'exploitation et des analyses financières détaillées qui sont nécessaires pour démontrer au moment de la communication d'information que l'extraction est raisonnablement justifiée (économiquement exploitable). Les résultats de l'étude peuvent raisonnablement servir de fondement à une décision de la part d'un promoteur ou d'une institution financière en vue de la mise en valeur ou du financement du projet. Le degré de confiance acquis au terme de l'étude sera supérieur à celui qu'offre une étude préliminaire de faisabilité.

Une étude préliminaire de faisabilité est une étude exhaustive de la viabilité d'un projet minier qui en est au stade où la méthode d'extraction, dans le cas d'une exploitation souterraine, ou la configuration de la fosse, dans le cas d'une mine à ciel ouvert, a été établie, et où une méthode efficace pour traiter le minerai a été déterminée. Elle comporte une analyse financière fondée sur des hypothèses raisonnables en ce qui concerne tous les facteurs pertinents, notamment les facteurs d'exploitation, de traitement, de métallurgie, de commercialisation et les facteurs techniques, économiques, juridiques, sociaux et environnementaux, ainsi que l'évaluation de tout autre facteur pertinent qui soit suffisant pour permettre à une personne qualifiée, agissant de manière raisonnable, de déterminer si toutes ou une partie des ressources minérales peuvent être classées en réserves minérales.

Au sujet d'IAMGOLD

IAMGOLD (www.iamgold.com) est une société minière de rang intermédiaire possédant quatre mines d'or en exploitation situées sur trois continents. À sa solide base d'actifs stratégiques en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest s'ajoutent des projets de mise en valeur et d'exploration. IAMGOLD évalue continuellement des occasions d'acquisition de croissance et est en bonne position pour assurer sa croissance grâce à une saine santé financière, combinée à une expertise de gestion et d'exploitation.

Pour de plus amples renseignements :

Ken Chernin, v.-p., Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 360-4743 Cellulaire : 416 388-6883

Laura Young, directrice principale, Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 933-4952 Cellulaire : 416 670-3815

Martin Dumont, analyste principal, Relations avec les investisseurs, IAMGOLD Corporation
Tél. : 416 933-5783 Cellulaire : 647 967-9942

Sans frais : 1 888 464-9999 info@iamgold.com

Veillez noter :

Vous pouvez obtenir une copie de ce communiqué de presse par télécopieur, par courriel, sur le site Web d'IAMGOLD à www.iamgold.com et sur le site Web du groupe CNW à www.newswire.ca. Vous pouvez obtenir tous les documents importants d'IAMGOLD sur le site www.sedar.com ou www.sec.gov.

The English version of this press release is available at <http://www.iamgold.com>.